

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2009 – 18 h 30
à la salle polyvalente Arnaud de Berthier à Manom

La séance est ouverte à 18 heures 50.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** les procès-verbaux des séances des 1^{er} octobre et 9 novembre 2009,
- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Président,
- **APPROUVE** le projet de construction et de commercialisation d'un immeuble de bureaux à réaliser sur la ZAC Espace Cormontaigne,
- **AGRÉE** les candidatures de la **SA SURGARDE** et de la **SARL CECOTEC** à l'enseigne **AUTOVISION** en vue de la cession des terrains nécessaires à leur implantation sur la ZAC Metzange-Buchel,
- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € pour l'organisation à Thionville du salon de la découverte professionnelle au titre de l'année 2010,
- **ÉMET** un avis favorable sur l'inscription des sites à enjeux communaux dans la convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL),
- Pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage de Thionville :
 - **SOLLICITE** l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
 - **DÉCIDE** l'arrêt de l'exécution des prestations actuelles du marché de maîtrise d'œuvre,
 - **AUTORISE** M. le Président à lancer la consultation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'exécution des travaux,
- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour le sport de haut niveau :
 - 25 000 € au Yutz Handball Féminin (rang 2) ;
 - 15 000 € au SC Thionville (water-polo) masculin (rang 3),
- **APPROUVE** le programme d'actions complémentaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de l'année 2009,
- **ADOpte** le programme 2010 de travaux dans les édifices culturels,
- **APPROUVE** le versement d'une quote-part de l'indemnité de logement au Rabbín de Thionville au titre de l'année 2010,
- **ADOpte** le programme 2010 de travaux d'assainissement,
- **APPROUVE** la Charte Paysagère de la Communauté d'Agglomération,
- **ADOpte** les décisions modificatives des Budgets Principal, Assainissement et Zones d'Activités,
- **ADOpte** les anticipations 2010 sur la section investissement des budgets Principal, Assainissement et Zones d'Activités,
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs,
- **APPROUVE** le paiement de la cotisation 2008-2009 à l'Association du Sillon Lorrain,
- **MODIFIE** la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Alpha Santé,
- **MODIFIE** la délibération du 10 avril 2008 relative à la délégation du Conseil de Communauté au Président.

La séance est levée à **19 heures 50**.